

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

??????

Le sept avril deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ANGLIERS (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de **Madame Nathalie BASSEREAU**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme BASSEREAU Nathalie, M. POTTIER Alain, M. GIRARD René, Mme JEVTIC Maryse, M. JUBIEN Jean-Pierre, M. ARCHAMBAULT Jean-Michel, Mme BOYER Anaïs, Mme RANCHE Stéphanie et Mme SATABIN Martine.

Etaient excusés :

M. BARON Cédric, M. BERDI Rachid, M. BONNIN Raphaël, M. DEMION Vincent et M. DAVIGNON Jérôme.

A été nommée **comme secrétaire de séance** : Mme RANCHE Stéphanie.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 FÉVRIER 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 Février 2025 a été approuvé à l'unanimité.

1) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Mme le Maire indique que l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R. 2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100% sur notre commune).

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2025, le coefficient index ingénierie est de 1,5770. Notre population totale en 2025 est de : 626 habitants.

Le montant de la redevance pour notre commune s'élève donc à 241 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

2) CHANGEMENT DE CONVENTION DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ À PRIX LIBRE PASSANT DE SORÉGIES IDÉA A SORÉGIES 100% POITOU'VERT

Madame le Maire indique que l'offre Sorégies 100% Poitou'vert que nous avons souscrite l'année dernière arrive à échéance au 1^{er} avril 2025. Il faut donc la renouveler.

C'est 100% de l'équivalent de la consommation électrique qui est directement produit à partir d'**énergies renouvelables locales**. Cette énergie verte est produite, soit par des centrales dont c'est Sorégies qui a l'exploitation, soit par des installations régionales de producteurs partenaires à qui nous achetons en direct l'énergie. Cela permet ainsi le soutien immédiat des ENR sur notre territoire.

Cette électricité renouvelable distribuée 100% en circuit court permet de proposer un tarif avantageux à **-6% du tarif règlementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kW**, une tarification tout aussi attractive que l'ancienne offre.

Les options tarifaires proposées sont Heures pleines – Heures creuses, Tempo et Base.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler l'offre Sorégies 100% Poitou'vert à compter du 1^{er} avril 2025.

3) CRÉATION D'UN PARC SOLAIRE AU SOL SUR L'ANCIENNE DÉCHARGE AU SUD DU VILLAGE

Le Conseil Municipal de la Commune d'Angliers,

Vu la volonté de la commune d'Angliers (86330) de contribuer activement au développement des énergies renouvelables sur son territoire,

Considérant la volonté de valoriser des terrains déclassés ou dépourvus d'affectation, en vue de favoriser la production d'électricité photovoltaïque,

Considérant que la commune souhaite confier la fourniture, l'installation et l'exploitation de cette centrale photovoltaïque à la société **EnRgy**, opérateur spécialisé dans ce domaine,

Considérant qu'**EnRgy** bénéficie d'une expérience locale confirmée et qu'elle est déjà propriétaire et/ou développeur de plusieurs parcs et installations solaires, notamment en partenariat avec la Communauté de Communes de Thouars, ainsi que pour des projets similaires dans les communes voisines,

Considérant que la parcelle de terrain identifiée pour ce projet, d'une superficie de **7.500 m²** et cadastrée ZD66, est située à La Coutûre Boisseau au Sud du village et constitue un site idéal pour l'implantation du parc solaire.

Considérant que le projet comprendra des structures en béton portant des panneaux photovoltaïques, un poste de transformation, ainsi qu'un poste de livraison électrique pour le raccordement au réseau SRD, le tout étant clôturé et sécurisé.

Considérant qu'une promesse de bail emphytéotique devrait être fixé à environ **1.000€**,

Considérant que la commune pourrait intégrer ce projet dans le cadre de la révision de son **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, en vue de classer la parcelle concernée et de la rendre apte à accueillir un plan solaire,

Considérant que l'aménagement d'un parc solaire est en parfaite adéquation avec la politique de développement durable de la commune et en faveur des énergies renouvelables,

Considérant que l'implantation de ce projet sur des terrains en friche, inconstructibles et incultivables est une solution judicieuse pour leur valorisation,

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur la pertinence du projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **De donner son avis favorable à la création d'un parc solaire photovoltaïque** sur la parcelle municipale située La Coutûre Boisseau, sans affectation, en vue de la production d'énergie renouvelable.
2. **De déléguer à Madame le Maire la signature de la promesse de bail emphytéotique avec la société EnRgy**, afin de permettre la réalisation des études

préalables nécessaires à l'obtention des autorisations et au raccordement du parc au réseau électrique.

4) BUDGET COMMUNE 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Suite à une erreur de plume, Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative N°1 afin de rectifier l'équilibre du budget Commune.

De ce fait, nous modifions le budget en ce sens :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Dépenses					
011	61524	Bois et forêts	400.194,45 €	- 14.964,69 €	385.229,76 €
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	824.790,62 €	- 14.964,69 €	809.825,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

5) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 – BUDGET COMMUNE

Suite à une erreur de plume du budget et une Décision Modificative, Mme le Maire indique qu'il faut également prendre une nouvelle délibération pour l'affectation du résultat 2024.

Après en avoir entendu le Compte de Gestion de l'exercice 2024, présentée par Monsieur Laurent ROHARD, Conseiller aux décideurs locaux.

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2024 présente un excédent d'exploitation de 809.825,93 €.

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report à nouveau Compte 002 : 809.825,93 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

6) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT – RÉHABILITATION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN UN ESPACE MULTIFONCTIONNEL (SALLE ASSOCIATIVE, ESPACES POUR LES AGENTS TECHNIQUES COMMUNAUX, LOGEMENT)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation et rénovation énergétique de l'ancienne école en un espace multifonctionnel (salle associative, espaces pour les agents techniques communaux, logement), nous pouvons être éligible au titre du schéma département de l'habitat. Une demande de subvention va être déposée.

Ce projet s'élève à 416.181,29 € HT (499.417,55 € TTC).

Plan de financement :

	LOGEMENT	SALLE ASSOCIATIONS / VESTIAIRE AGENTS TECHNIQUES	TOTAL PROJET	TAUX D'AIDE
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT	12.000,00 €	/	12.000 €	2,88 %
DETR – attribuée	52.847,33 €	47.186,67 €	100.034,00 €	24,04 €

FONDS VERT/DSIL – sollicité	44.273,65 €	39.531,35 €	83.805,00 €	20,14 €
ENERGIES VIENNE – sollicité	54.966,48 €	49.078,84 €	104.045,32 €	25,00 %
SOUS TOTAL SUBVENTION	164.087,46 €	135.796,86 €	299.884,32 €	72,06 %
AUTOFINANCEMENT	55.778,48 €	60.518,49 €	116.296,97 €	27,94 %
TOTAL PROJET EN HT	219.865,94 €	196.315,35 €	416.181,29 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement,
- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions mentionnées ci-dessus,
- À signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT – RÉHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL 3 AVENUE DU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation du logement communal 3 Avenue du Prince de la Tour d'Auvergne, nous pouvons être éligible au titre du schéma département de l'habitat. Une demande de subvention va être déposée.

Ce projet s'élève à 43.201,86 € HT (47.446,65 € TTC).

Plan de financement :

	LOGEMENT	TAUX D'AIDE
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT	8.640,37 €	20,00 %
SOUS TOTAL SUBVENTION	8.640,37 €	20,00 %
AUTOFINANCEMENT	34.561,49 €	80,00 %
TOTAL PROJET EN HT	43.201,86 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement,
- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions mentionnées ci-dessus,
- À signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8) QUESTIONS DIVERSES

TRIOU

Sur la D40 des balises vont être installées pour le ramassage scolaire.

FIBRE SUR TRIOU

La fibre est en cours d'installation sur Triou.

EAUX DE VIENNE-SIVEER

Eaux de Vienne-Siveer fait un relevé topographique de son réseau.

HYDROCUREUR

L'hydrocureur est passé cette semaine suite à des canalisations qui étaient bouchées dans la rue de la Forge, le fossé débordait plus loin dans l'Impasse de Scévollés.

DISTRIBUTEUR À PAIN

Une aide aux collectivités est possible pour l'achat d'une boîte à pain. Une entreprise à Angers assure le SAV de ces boîtes. Le coût serait d'environ 15.000€.

DISTRIBUTEUR À PIZZA

Le distributeur à pizza a été vandalisée.

SUPÉRETTE API

Un bungalow avec différents produits alimentaires en libre-service et une caisse automatique pourrait être envisagé sur la commune.

Il faudrait se rapprocher d'autres communes qui le font actuellement.

RÉNOVATION LOGEMENT COMMUNAL – 3 AVENUE DU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE

Les travaux ont commencé pour la rénovation du logement communal au 3 Avenue du Prince de la Tour d'Auvergne.

INAUGURATION TERRAIN MULTISPORTS

L'inauguration pour le terrain multiports aura lieu le samedi 14 juin 2025 à 11h.

Mme la Sous-préfète et des parlementaires seront présents lors de cette inauguration.

8 MAI

Comme chaque année une cérémonie est organisée pour le 8 mai.

Une messe célébrée par le père Lallemand à 10h suivie d'un passage au cimetière à 11h15.

11h30 monument aux morts à St Cassien puis dépôt de gerbe à la Stèle de la Butte à 12h.

12h15 monument aux morts d'Angliers suivi d'un vin d'honneur à la Salle du Conseil et qui s'achèvera avec un repas au Relais de la Roche.

OTTANGE

Le 29 mai la commune d'Angliers reçoit les Ottangeois. Une cérémonie l'après-midi puis un buffet froid le soir seront organisés.

Les Ottangeois sont accueillis dans les familles d'accueil sur Angliers, Martaizé, Moncontour et Saint Jean de Sauves.

Traditionnellement, tous les 2 ans nous rencontrons les Ottangeois, soit à Ottange, soit à Angliers.

ARRÊT DE TRAVAIL

Un agent technique est en arrêt de travail.

Le Conseil Municipal propose de recruter un remplaçant le temps de l'arrêt de travail.

Fait et délibéré,

La Secrétaire,

Le Maire,